



Champ de l'évaluation commune de Français 8P

Cadre

Type :	Évaluation commune en deux parties de 80 minutes
Dates :	Lundi 27 mai 2024 : compréhension de l'écrit, fonctionnement de la langue (Partie 1) Mardi 28 mai 2024 : production de l'écrit, fonctionnement de la langue (Partie 2)
Matériel :	<i>Aide-mémoire Texte et langue, Tableaux de conjugaison</i> (pour la Partie 2)
Genre textuel :	Texte qui raconte (pour la Partie 2)
Pondération :	20% de la moyenne du deuxième semestre

Axes

En lien avec le Plan d'études romand, cette évaluation commune pour la note unique de Français porte sur la :

- compréhension de l'écrit/fonctionnement de la langue
- production de l'écrit/fonctionnement de la langue

Attentes

En matière de **compréhension de l'écrit**, il est attendu de l'élève qu'il soit capable :

- d'identifier le genre, la situation de communication, le but et le sujet du texte ;
- d'identifier l'organisation générale du texte ;
- de restituer l'information contenue dans un texte ;
- de mettre en relation les informations explicites et implicites du texte ;
- de prendre en compte les indices lexicaux, syntaxiques, orthographiques ;
- de restituer l'ordre chronologique des événements ;
- de comprendre le sens d'un mot, d'une phrase, d'une expression ;
- de comprendre une reprise nominale et pronominale ;
- d'interpréter les temps des verbes ;
- de répondre à des questions de compréhension globale, locale et inférentielle ;
- de comprendre une reformulation ;
- de reconnaître des mots, des GN de sens proche ;
- de produire des mots d'une même famille ;
- de respecter l'accord entre le prédicat et le sujet ;
- d'accorder un GN, un adj ;
- de compléter un GN ;
- d'indiquer qui est désigné par un pronom ;
- de connaître l'infinitif de verbes conjugués ;
- de conjuguer les verbes étudiés aux temps de 8P ;
- d'identifier des valeurs sémantiques ;
- de connaître des fonctions et des classes grammaticales ;
- d'identifier les types et formes de phrase ;
- de copier sans faute ;
- d'orthographier les mots-outils ;
- de comprendre les relations entre les mots.

En matière de **production de l'écrit**, il est attendu de l'élève qu'il soit capable :

- d'écrire un texte qui raconte en respectant les consignes données en utilisant la Grille de contrôle et d'évaluation ;
- d'adapter sa production en fonction de la situation de communication ;
- de respecter la construction d'un texte qui raconte : reprendre la situation, les lieux et les personnages, la chronologie des événements ;
- de produire des contenus propres au genre ;
- d'organiser le texte produit en insérant les éléments demandés ;
- d'employer des indices lexicaux, syntaxiques, orthographiques ;
- d'utiliser des organisateurs pour introduire des éléments du schéma narratif ;
- d'utiliser des reprises nominales et pronominales ;
- d'écrire des passages dialogués en respectant la ponctuation relative au dialogue (tirets ou guillemets, verbes de paroles) ;
- de construire des phrases correctes sur le plan de la syntaxe, de l'orthographe et de la ponctuation ;
- de soigner l'écriture et la présentation de son texte, écrit à l'encre et en écriture cursive ;
- d'utiliser les temps des verbes de manière adéquate (utiliser les oppositions) ;
- d'accorder correctement les GN et les GV ;
- d'utiliser ses moyens de référence.



Champ de l'évaluation commune d'Allemand 8P

Cadre

Type :	Évaluation commune en une partie de 75 minutes couvrant trois compétences langagières de l'oral et de l'écrit
Date :	Vendredi 24 mai 2024
Matériel :	Aucun
Pondération :	20% de la moyenne du deuxième semestre

Axes

En lien avec le Plan d'études romand, l'évaluation commune d'allemand 8P porte sur un socle de notions étudiées pendant les quatre années d'enseignement de l'allemand à l'école primaire (Cycle moyen) et concerne les axes suivants :

- compréhension de l'oral (1^{ère} partie),
- compréhension de l'écrit (2^e partie),
- production de l'écrit (3^e partie).

Attentes

Les attentes sont celles des descripteurs du Cadre européen commun de référence (CECR) des langues niveau A.1.2, incluant les conditions spécifiques de ce niveau, soit des mots simples, dans un langage oral adapté à des apprenants débutants – en rythme, débit et articulation –, ainsi que dans une syntaxe simplifiée à l'écrit.

La thématique de l'évaluation de 8P se base sur les thèmes abordés pendant l'année en utilisant les MER, soit :

- l'école et les activités scolaires,
- les vacances et les activités de loisirs.

En matière de **compréhension de l'oral**, il est attendu de l'élève qu'elle ou il soit capable de comprendre :

- des informations essentielles lorsque quelqu'un parle de lui-même et de sa vie quotidienne (vie quotidienne d'un élève de 11-12 ans),
- des nombres inclus dans les chiffres, les prix, les heures, toujours lorsque le locuteur parle lentement et distinctement, et de repérer des mots et des phrases courtes :
 - dans une conversation,
 - dans une description,

pour autant qu'il s'agisse toujours de thèmes familiers comme la famille, les amis, les loisirs et l'école.

En matière de **compréhension de l'écrit**, il est attendu de l'élève qu'elle ou il soit capable d'identifier des textes de genre différents en repérant des indices, des titres et sous-titres, des mots et des phrases et de comprendre :

- des messages simples et quotidiens,
- des informations, des annonces, des programmes, un formulaire adaptés à ce niveau de langue,
- des textes d'une certaine longueur (max. 600 mots) rédigés de manière simple et illustrés,

pour autant qu'il s'agisse toujours de thèmes familiers comme la famille, les amis, les loisirs et l'école.

En matière de **fonctionnement de la langue**, il est attendu de l'élève qu'elle ou il soit capable, dans ses productions de mobiliser :

- un choix élémentaire d'expressions simples travaillées en classe (chunks),
- aux trois genres et au pluriel un répertoire basique et identifié de mots relatifs à des situations de la vie quotidienne,
- des formes verbales au présent de certains verbes courants,
- la pronominalisation,
- certaines spécificités de la langue allemande (place du verbe, mots composés, nombres et heures...).

En matière de **production de l'écrit**, il est attendu de l'élève qu'elle ou il soit capable de :

- se présenter, présenter brièvement une tierce personne,
- décrire ses activités scolaires et extra-scolaires, par exemple sur une carte postale ou dans un courriel,
- poser des questions à une tierce personne (le plus souvent un pair) sur elle-même, sur sa famille, ses amis, son emploi du temps, ses activités scolaires et extra-scolaires etc.

et ce, pour autant que la production soit liée aux textes proposés dans l'évaluation, guidée par des consignes claires et simples, et accompagnée d'un corpus de mots à disposition de l'élève.

Il existe une marge de tolérance pour les erreurs d'orthographe, de syntaxe et de conjugaison, spécifiée dans les consignes de correction.



Champ de l'évaluation commune de Mathématiques 8P

Cadre

Type : Évaluation commune en deux parties de 80 minutes

Dates : Jeudi 29 mai 2024 : partie 1

Vendredi 30 mai 2024 : partie 2

Matériel : *L'aide-mémoire mathématique* (pour les deux parties)

Les instruments de géométrie (une règle graduée, un compas, une équerre, un rapporteur)

Un crayon gris et une gomme

Des feuilles de brouillon quadrillées

La calculatrice (pour la partie 1 uniquement)

Pondération : 20 % de la moyenne du 2^e semestre

Axes

L'évaluation commune de Mathématiques 8P porte sur les quatre axes du Plan d'études romand suivants :

ESPACE – NOMBRES – OPÉRATIONS – GRANDEURS ET MESURES

Attentes

Visées prioritaires des Mathématiques

Se représenter, problématiser et modéliser des situations et résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux Mathématiques dans les champs des nombres et de l'espace.

Pour l'axe thématique **ESPACE**, il est attendu que l'élève soit capable de résoudre des problèmes géométriques en lien avec les figures et transformations étudiées. L'évaluation commune de Mathématiques 8P 2024, portera en particulier sur les objectifs suivants :

- construire des figures planes les plus courantes à l'aide des instruments de géométrie (règle graduée, équerre, compas, rapporteur) ;
- construire un triangle équilatéral, un rectangle, des droites parallèles et perpendiculaires à l'aide des instruments de géométrie ;
- reconnaître, décrire et dénommer des solides (cube, parallélépipède rectangle, pyramide) selon leurs faces, sommets ou arêtes et vérification de certaines propriétés ;
- reproduire une figure plane par une isométrie au moyen de matériel ;
- utiliser un système d'axes orthonormé pour placer un point ou communiquer sa position ;
- orienter un support (plan, carte, ...) à partir de points de repères choisis ;
- interpréter la représentation en perspective d'un solide ou d'un assemblage de solides ;
- tracer un parcours sur un plan à partir de consignes.

Pour l'axe thématique **NOMBRES**, il est attendu que l'élève soit capable de résoudre des problèmes **numériques** en lien avec les ensembles de nombres travaillés et l'écriture de ces nombres. L'évaluation commune de Mathématiques 8P 2024, portera en particulier sur les objectifs suivants :

- extraire le nombre entier de dizaines, centaines ou milliers d'un nombre et de dixièmes, centièmes ou millièmes ;
- comparer, classer, encadrer, intercaler des nombres écrits sous forme décimale ;
- passer du mot-nombre (oral ou écrit) à son écriture chiffrée et inversement (nombres ayant au plus 3 décimales) ;
- reconnaître un nombre sous diverses écritures et établir quelques égalités ;
- mettre en relation un nombre naturel avec d'autres (valant dix fois plus que, cent fois plus que, une dizaine de moins que,...) ;
- exprimer la quantité correspondant au tiers ;
- décomposer un nombre en milliers, centaines, dizaines et unités ainsi qu'en dixièmes et centièmes.

Pour l'axe thématique **OPÉRATIONS**, il est attendu que l'élève soit capable de résoudre des problèmes numériques en lien avec les ensembles des nombres travaillés, l'écriture de ces nombres et les **opérations** étudiées. L'évaluation commune de Mathématiques 8P 2024, portera en particulier sur les objectifs spécifiques suivants :

- résoudre des problèmes additifs, soustractifs, multiplicatifs et divisifs ;
- connaître et utiliser les fonctions de base d'une calculatrice ;
- accepter ou refuser l'affichage d'un résultat par estimation de l'ordre de grandeur ;
- utiliser des procédures de calcul réfléchi pour effectuer de manière efficace une addition, une soustraction, une multiplication ou une division ;
- utiliser les propriétés de la multiplication pour donner des estimations ;
- utiliser des algorithmes pour effectuer des calculs de façon efficace avec des nombres écrits sous forme de décimale inférieurs à 10'000 ;
- maîtriser les répertoires mémorisés ;
- déterminer si un nombre est un multiple ou un diviseur d'un autre ;
- utiliser quelques critères de divisibilité : 2, 3, 5, 9, 10 et 100.

Pour l'axe thématique **GRANDEURS ET MESURES**, il est attendu que l'élève soit capable de résoudre des problèmes de mesurage en lien avec les **grandeurs** étudiées. L'évaluation commune de Mathématiques 8P 2024, portera en particulier sur les objectifs spécifiques suivants :

- mesurer une longueur à l'aide d'une règle graduée ;
- calculer l'aire du carré et du rectangle (mesures entières) ;
- calculer l'aire du triangle, du parallélogramme, du losange et d'autres surfaces par décomposition en surfaces élémentaires et recombinaison ;
- comparer, classer et mesurer des grandeurs par manipulation ;
- utiliser des unités conventionnelles de longueur, aire, capacité et masse ;
- exprimer une même grandeur dans différentes unités (km↔m, h↔min, min↔sec) ;
- mesurer un angle à l'aide d'un rapporteur ;
- utiliser une règle graduée pour mesurer ou tracer un segment.